Au contraire Verdière et Roels font l'éloge de la femme du détenu, avec qui ils affirment n'avoir jamais eu de relations. « Si ce que Romain dit était vrai, ajoute Verdière, j'aurais été mêlé à l'âge de 16 ans.

Verdière déclare ensuite qu'à l'époque du mariage de Pauline Castelain, il travaillait dans le même atelier qu'elle mais qu'il ne lui jamais eu entre eux que des rapports de camarades d'ateliers.

Cette confrontation finie, Vanlieuwenhuysse a été conduit dans la salle Ste-Elisabeth, devant le lit de sa femme.

Ici, Romain paraît plus abattu ; il se contente de répondre qu'il ne se souvient pas d'avoir tiré sur Pauline, dont l'état continue aussi à être satisfaisant. « J'ai été pris d'un accès de folie, dit-il, et depuis je ne me rappelle plus rien ».

Pauline Castelain renouvelle alors la déposition qu'elle a déjà faite, il y a quelques jours au juge d'instruction.

Elle dit entr'autres, que son mari était d'une jalousie sans égale et que régulièrement toutes les quinzaines, il la battait comme plâtre. « Pourquoi, demandent les magistrats ? » — « Par jalousie, sans raison, répond la blessée. Il était tellement jaloux que je ne pouvais plus me soigner ; quand j'avais eu la malheureuse idée de me laver et de me coiffer, j'étais certaine d'être battue. »

Vanlieuwenhuysse se contenta de nier ces faits et répéta toujours qu'il ne se rappelle pas la scène du crime.

De notre côté, nous avons appris qu'à la fête de Seclin, à la Trinité, Romain avait travaillé jusqu'à six heures du soir. Sa femme s'est rendue chez sa mère qui lui a reproché de ne s'être pas arrangée un peu. « Je n'ose plus, lui répondit-elle, Romain me battrait. » Sa mère la força à se coiffer ; mais, vers 6 heures, à l'heure où son mari allait arriver, la pauvre femme se décoiffa et se salit la figure pour éviter une scène.

De l'hospice les magistrats se sont dirigés vers l'école où ils ont interrogé les enfants, qui ont corroboré la déposition de leur mère.

A six heures, le Parquet rentrait le dernier de la gare avec le coupable. La foule, pendant les confrontations, n'avait fait que grossir. Et c'est au milieu des huées et des imprécations de tous que Vanlieuwenhuysse arriva à l'embarcadère.

Ici encore, la foule hostile avait envahi les quais, les voies, les salles d'attentes, etc.

M. le chef de gare, qui craignait les plus graves accidents, l'express de Paris pouvant être signalé à chaque instant, faisait des efforts surhumains pour débarrasser la voie surtout.

Les cris de : « lâche ! fainéant ! assassin ! retentissaient encore que le coupable était déjà loin.

*
* *

Hier matin, Roels sentit tout à coup une grosseur à la cuisse ; il y porta la main, croyant avoir affaire à un bouton. Mais il sentit que c'était très dur et se fit examiner par M. le docteur Couvreur, qui opéra l'extraction d'une nouvelle balle de revolver qui était descendue toute seule.

DUNKERQUE

Le violent incendie de Dunkerque

(Nouveaux détails)

Nous avons dit hier qu'on s'occupait de déblayer les marchandises brûlées ou avariées qui se trouvaient sur le quai de Leughenaer. C'est M. Fiévet, courtier en marchandises, qui a été chargé de toutes les opérations pour le charriage, le séchage et la vente des marchandises.

Ces opérations dureront environ trois semaines.

La nuit dernière, les sapeurs-pompiers qui surveillaient les tas restés sur le quai ont eu une alerte. Tout à coup les flammes ont jaillit d'un tas de marchandises qui avait été préservé la veille.

Grâce aux pompes qui étaient restées sous pression, ils purent promptement se rendre maîtres de l'incendie.

Les débris de lin sont transportés sur l'herbe et nécessitent une surveillance active car, à chaque instant, on doit avoir recours aux pompes.

L'enquête n'a pas encore pu établir la cause du sinistre. Une vingtaine de personnes ont été interrogées étatamment les incendiaires de l'année dernière.

Cette année, on est porté à croire que le feu a dû prendre par un échauffement des marchandises. L'enquête continue.

Collision de voitures. — Mercredi soir, à six heures, dans la rue de Capucins, devant l'épicerie Fuernier, au moment où le car n° 12 venait de la place Jean-Bart, allait passer, il accrocha une voiture de déménagement et une petite charrette contenant du sable, qui stationnaient de chaque côté de la voie.

Il n'y a pas eu d'autre accident.

L'avise le « Mouette ». — Nous avons fait erreur en disant hier que l'avise « Mouette » venait d'Ecosse ; cet avisé qui est commandé par M. Cordier, capitaine de frégate, vient au contraire de Cherbourg et Boulogne, et part en Ecosse aujourd'hui, vers Amsterdam, où il fera escale.

Imprudence. — Hier, vers 2 heures de l'après-midi, des enfants s'amusaient sur la galère de M. Bolle, brasseur, rue de l'Abreuvoir.

Parmi eux se trouvait Eugène Ducrocq, âgé de 10 ans, qui était monté sur une des roues en s'y mettant à cheval. Dans cette position périlleuse, le pauvre petit perdit l'équilibre et tomba sur le pavé en s'y faisant de fortes contusions.

Reconduit de suite chez ses parents, qui habitent la même rue n° 12, il y reçut les soins d'un docteur qui constata une fract re aux reins.

L'état du petit est très grave.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Procès de presse. — Hier ont continué les débats sur le procès en diffamation intenté par M. Parent, employé de commerce demeurant à Roubaix contre le journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

M. Dubois qui occupait le siège du ministère public a développé ses conclusions.

Vous avez, Messieurs, dit-il, et l'insulpé avait l'intention de nier. Dans l'espèce il y a lieu d'examiner si l'article contient les éléments nécessaires pour constituer une diffamation. Sur le premier point de savoir si l'honneur de M. Parent a été atteint il est évident que la considération de demandeur n'a subi aucune atteinte, quoique le caractère général de l'article ne lui soit point favorable. D'ailleurs cet article incriminé est beaucoup moins diffamatoire que celui paru le 4 juin et rendant compte des débats devant le cour d'assises, compte-rendu qui en vertu de l'article 41 de la loi de 1881 sur la presse échappe à toute répression.

Après ces considérations, le tribunal se retire en chambre du conseil pour délibérer.

Il rentre en séance quelques minutes après et le président prononce le jugement.

Parmi les nombreux considérants, nous avons noté ceux ci.

..... Attendu que Parent reproche à l'*Avenir de Roubaix* d'avoir dit « nous ne intrigue » avec Marie Deconinck ; qu'il était difficile de faire cette circonstance qui ne ressortait pas du rapport au récit et qu'elle pouvait être rapportée sans intention diffamatoire...

..... Attendu que l'article incriminé dit, ou du moins laisse entendre, que Parent avait touché pour le compte de la jeune fille chez son patron une somme de neuf francs quatre-vingt-cinq ; que quinze jours après, cette somme n'était pas encore remise à Marie Deconinck qui ne profère aucune plainte contre son amant, malgré le dénuement dans lequel elle se trouvait »,

..... Attendu que, d'après Parent, après avoir gardé la somme pendant quelque temps, celui-ci l'aurait remise ; que l'article laisse planer le doute détournement et abus de confiance ni qu'il l'ait conservée sans l'assentiment de Marie Deconinck ; qu'il n'y a pas là d'imputations assez caractérisées pour constituer une diffamation.

Par ces motifs, déboute Parent de ses fins et conclusions et le condamne aux dépens.

Ce jugement, si fortement motivé et qui établit si nettement que le journal l'incriminé, sera cité comme document de jurisprudence en matière de presse, car il établit qu'il n'y a pas diffamation lorsque le fait relaté dans les circonstances et les causes d'un drame public, alors que le récit n'est pas fait avec un esprit de dénigrement.

Cette théorie si équitable a triomphé, grâce à l'éloquence argumentation de Me Baggio qui l'avait si brillamment défendu, la semaine dernière, les droits et les prérogatives de la presse.

Vol à Lille. — Edouard Haazen, 26 ans, employé de commerce chez M. Vanthoil, marchand drapier à Lille, 34 rue de la Barre, Augustine Dupont, 20 ans, ménagère, comparaissent devant le tribunal pour vol et complicité.

Sur un banc à quelque distance des prévenus, est assise comme spectatrice, la femme légitime de Haazen, avec son petit garçon, un joli bébé de deux ans.

Le président entend M. Vanthoil, seul témoin cité dans l'affaire, qui déclare que depuis un certain temps il s'aperçoit de la disparition de marchandises.

Dimanche dernier, un employé vint l'avertir qu'Haazen venait de sortir, dissimulant dans son pantalon un coupon d'étoffe. M. Vanthoil porta plainte aussitôt devant le commissaire de police et une perquisition faite au domicile du prévenu, rue de Bethune, amena la découverte de quelques coupons que M. Vanthoil reconnut comme provenant de son magasin.

A l'audience, Haazen reconnaît les faits à lui reprochés. Quant à Augustine Dupont, elle prétend qu'elle ignorait la provenance de ces costumes, que son amant ayant un compte ouvert chez Vanthoil, pensait que ces étoffes étaient achetés.

Me Brackers d'Hugo prend la défense d'Haazen et demande en faveur de ce dernier l'application de la loi Bérenger, n'ayant jusqu'à présent subi aucune condamnation.

Le tribunal acquitte Augustine Dupont du chef de complicité et condamne Haazen à six mois de prison.

En entendant la condamnation, la femme légitime du prévenu éclate en sanglots et se jette aux pieds des magistrats en demandant grâce. On est obligé de l'emmener hors de la salle.

Pauvre femme !

Vol de cuivre à Roubaix. — Depuis quelques temps, M. Hicho, constructeur, rue de la Banque, à Roubaix s'aperçevait qu'on lui volait des pièces de cuivre sans pouvoir connaître l'auteur de ces larcins.

Samedi dernier, vers dix heures du soir, il se mit en embuscade derrière une porte et attendit le départ des ouvriers. Un seul était resté, le nommé Hans Mathieu, 23 ans, chauffeur, demeurant rue Lacroix.

Il le vit au bout d'un moment enlever plusieurs objets en cuivre et se diriger vers la sortie, mais il y trouva deux agents que M. Hicho avait envoyé quérir.

Le montant des vols commis depuis près de 3 mois s'élève à la somme de deux cents francs.

Hans Mathieu a été condamné à deux mois de prison.

— Autres condamnations : Dubiez Henri, 2 mois pour vagabondage. — Strassel Jean, 1 mois et 500 fr. — Sanlis Alfred, 1 mois de correction pour fraude. — Auguste Deconinck, 16 fr. d'amende pour outrages. — Joseph Despret, 1 mois de prison pour outrage à la pudeur sur une petite fille de 11 ans. Vancutsh.

Me Courant.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées

Voici le résultat des ventes qui ont eu lieu à l'audience du tribunal civil (1re chambre).

Le domaine de Beaupré, comprenant : le Château à tourelles, entouré de fossés qui ont une prise d'eau sur le canal et remontant au XVIe siècle. Ce château a servi de rendez-vous de chasse à Henri IV, et 19 hectares. 43 ares, 21 centiares de bois, taillis, terres à labour, grandes prairies, jardins et deux étangs. Mise à prix 110,000 francs, adjugés pour cette somme à M. Tombault.

Une maison à usage d'estaminet avec ses dépendances, sise à Lille, place Philippe-Le-Bon 3, mise à prix 10,000 francs, adjugée à Me Godron pour la somme de 35,000 francs.

Une maison avec granges et dépendances, située à Mons-en-Pévèle érigée sur deux ares soixante-dix neuf centiares environ de fonds et terrains, mise à prix, 300 francs, adjugée pour cette somme à Me Godron.

Une maison, sise à Lille, rue de Douai, 31, bâtie sur une contenance de trois ares cinquante centiares de terrain, mise à prix, douze mille francs, adjugée 12,100 à Me Godron.

Une maison, sise à Lille, rue du Molinel, 87, mise à prix, 3,500 francs, adjugée 4,700 francs à Me Houzé.

Une maison, sise à Lille, rue du Barbier-Maes, 5 bis, à usage de rentier, mise à prix, 6,500 francs, adjugée 6,700 à Me Boilot.

Une maison sise à Lille, rue du Barbier-Maes, n° 7, mise à prix 20,000 francs, adjugée 22,500 fr. à Me Boilot.

Une maison sise à Lille, rue du Barbier-Maes, 10 mise à prix 3,000 francs. Adjugée pour cette somme à Me Houzé.

Une maison sise à Lille, rue du Barbier Maes, 12, mise à prix 4,000 francs. Adjugée 4020 francs à Me Desmarcières.

Une maison sisée Lille, rue du Barbier Maes, à usage d'estaminet mise à prix 4000 fr. adjugée 4000 fr. à Me Houzé.

Une maison sise même rue, n° 23, à usage d'épicerie, mise à prix 3500 fr.; adjugée 3,510 fr., à M. Roubaut.

Une propriété sise à Lille, section des Moulins, route d'Arras, à usage de cabaret, mise à prix 10,000 fr., adjugée pour ce prix à M. Desmarcières.

72 ares 75 centiares de terre à labour sis dans la commune de Ronchin, mises à prix 1725 francs, adjugées 2000 fr. à M. Desmaisières.

Trente ares de terre à labour situés à Ronchin, mis à prix 1850 fr., adjugés 2100 fr. à M. Bigot.

Un hectare 41 ares 77 centiares de terre à labour sis à Roubaix mis-à-prix 4,800 fr. adjugés 5000 fr. à M. Balleux.

37 ares 50 centiares de l'abour mis-à-prix 3300 fr. adjugés 5500 fr. à M. Jasgar.

Une ferme composée de maisons d'habitation, granges, étables et dépendances sis à Roubaix, mise à prix 27,800 francs, adjugée 27,450 fr. à Mm Desmarcières.

88 ares, 67 centiares de terre à labour, sis à Holbecke (arrondissement d'Douai) mise à prix 2000 fr., adjugée 22 0 0 fr. à M. Balleux.

38 ares, 77 centiares de prairies de Lys sis à Bas Warneton, mise à prix 1500 fr., adjugés 2025 fr. à M. Jasgar.

40 ares 60 centiares de prairies de Lys, sis dans la même commune, mis à prix 700 fr. adjugés 1000 fr. à M. Jasgar.

3 ares 81 centiares de prairies de Lys sis à Comines, mise à prix 100 fr. adjugés pour ce prix à Me Bol et.

Une grande et belle ferme dite la ferme de Prévelles sise à Quesnoy, arrondissement de Douai, mise à prix 200,000 fr., adjugée pour cette somme à Me Houzé.

Une vaste propriété à usage de brasserie-malterie en pleine exploitation, sise à Marquette, au pont de l'Abbaye, et le terrain en dépendant, d'une contenance de 21 ares environ, comprenant maison d'habitation, bureaux, bâtiments industriels, écuries, remises, un estaminet, la clientèle, droit aux baux des estaminets et tout le matériel industriel fixe et roulant, et deux autres propriétés contiguës à la précédente comprenant cinq maisons dont une à usage de cabaret, droit au bail d'un terrain sis à Lambersart sur lequel sont érigées des constructions, dites « la Maison-Rouge », le tout mis à prix 150,000 fr. a été adjugé pour ce prix à Me Flament.

L'adjudicataire est tenu, en vertu du cahier des charges, de reprendre à des prix fixés d'avance, les bières, matières premières, mobiliers d'estaminet, etc., se trouvant tant dans la brasserie que dans les estaminets tenus en location.

Un cabaret à Hallennes-lez-Haubourdin, mise à prix 4,250 fr., est adjugé pour 5,000 fr. prononcé à Me Bulteau.

Une propriété à usage d'auberge sous l'enseigne « A la Bonne d'or », construite sur un terrain tenu en bail emphytéotique jusqu'en 1992, mise à prix 12,000 fr., est adjugée à Me Godron.

Puis ces trois lots sont réunis sur la mise à prix de 135,110 fr. et adjugés 155,120 fr. à M. Flament.

Tribunal correctionnel d'Arras

Dans son audience du 15 courant, le tribunal d'Arras a prononcé les condamnations suivantes :

15 jours de prison pour outrages à un garde, au sieur Duporcq, du Transloy. — 15 jours de correction pour vol à un jeune marin, Jean-Pierre, âgé de 14 ans. — 1 mois de prison pour outrages à un agent, au nommé François Briey, de Bapaume. — 360 francs d'amende pour fraude au sieur Bellot, d'Hermies. — 1 mois de prison pour coups et blessures au sieur Emile Hugot, d'Arras (Application de la loi Bérenger). — 15 jours de prison pour escroquerie à la femme Claire Fruitier, de Saint-Léger, âgée de 27 ans. — 10 jours de prison, pour coups, au sieur Jean Le Venier, d'Orville. — 15 jours pour le même délit au nommé Diéval, de Bapaume. — 50 francs d'amende pour le même délit au nommé Jean Calonne, de Beaumetz-les-Loges. — 25 fr. pour le même délit au sieur Augustin Capron, d'Hermies. — Enfin le jeune Léonce Lepage, âgé de 15 ans, auteur de différents vols commis dans l'église de Frœville, est condamné à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Tribunal correctionnel de Courtrai

Audience du 17 juin 1891

Les vols de laine de chez Motte-Bossut et Delannoy-Destombes

Hier a comparu devant le tribunal correctionnel de Courtrai, le nommé Arthur P..., le fameux ou plutôt recéleur des vols de laine qui ont tant passionné l'opinion publique à Roubaix, commis dans les magasins de MM. Motte-Bossut et Delannoy-Destombes.

Six témoins, tous de Roubaix avaient été cités : ce sont MM. Carlier, Jean et Xavier, d'Orville.—15 jours pour le même délit au nommé Diéval, de Bapaume. — 50 francs d'amende pour le même délit au nommé Jean Calonne, de Beaumetz-les-Loges. — 25 fr. pour le même délit au sieur Augustin Capron, d'Hermies. — Enfin le jeune Léonce Lepage, âgé de 15 ans, auteur de différents vols commis dans l'église de Frœville, est condamné à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Tribunal correctionnel de Courtrai

Audience du 17 juin 1891

Les vols de laine de chez Motte-Bossut et Delannoy-Destombes

Hier a comparu devant le tribunal correctionnel de Courtrai, le nommé Arthur P..., le fameux ou plutôt recéleur des vols de laine qui ont tant passionné l'opinion publique à Roubaix, commis dans les magasins de MM. Motte-Bossut et Delannoy-Destombes.

Six témoins, tous de Roubaix avaient été cités : ce sont MM. Carlier, Jean et Xavier, d'Orville.—15 jours pour le même délit au nommé Diéval, de Bapaume. — 50 francs d'amende pour le même délit au nommé Jean Calonne, de Beaumetz-les-Loges. — 25 fr. pour le même délit au sieur Augustin Capron, d'Hermies. — Enfin le jeune Léonce Lepage, âgé de 15 ans, auteur de différents vols commis dans l'église de Frœville, est condamné à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MEIER, de Courtrai, est à consulter tous les jeudis, excepté le 30 juin et chaque mois, à Roubaix, rue du Collège, 73 (en face du Collège), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir. 1892

Le Sirop de Raifort iodé de Grimault, dans lequel l'iode est à l'état de combinaison intime avec le suc de Raifort, est une sorte de panacée pour les enfants, qui en éprouvent de suite la bienfaisante influence. Aussi, les écoulements par le nez ou les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gourmes, les boutons, le gonflement des glandes du cou et les croûtes de lait, signes certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite, et le plus souvent sans autre traitement, pour l'usage régulier du **Sirop de Raifort iodé de Grimault.**

Gavroche à une Négresse

« Ohé ! quequ' t'as donc su' le museau,
« Qu'est plus noir que celui d'une tuque ?
« Jamais mon vis t'a pas l'air loppé
« Avec du savon **Mikado.** »

Dépositaire à Roubaix :
DUHEM-MERCIER, 31, Grande-Rue.
EN VENTE PARTOUT
Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.

3162

Nouvelles à la Main

La belle-mère de Taupin est un peu souffrante.

— Ouvrez la bouche, madame, lui dit le docteur. Oh ! la mauvaise langue !

Taupin, bas, au docteur :

— Ça, ça ne prouve pas qu'elle soit malade!

*
* *

Une légende plus connue à l'étranger qu'en France.

Quand le diable fut précipité du ciel, il tomba sur la terre et se brisa en morceaux.

Sa tête roula en Espagne, et voilà pourquoi les Espagnols sont si fiers ;

Ses mains tombèrent en Turquie, et voilà pourquoi les Turcs sont si rapaces ;

Son cœur glissa en Italie, et voilà pourquoi les Italiens sont si amoureux ;

Son ventre alla en Allemagne, et voilà pourquoi les Allemands sont si gourmands ;

Ses pieds restèrent en France, voilà pourquoi les Français courent toujours après les femmes.

Brule-Maison.

Etat-civil de Roubaix

Naissances du 17 juin. — Marcel Vandendorpe Grande-Rue. — Marie Lefebvre, rue du Tilleul. — Marguerite Glemnon, rue Jules Dereignancourt. — Marie Favreur, rue d'Armentières. — Adolphine Jouekbœuck, rue Pierre de Roubaix. — Henri Lepaeur, rue de l'Alouette. — Lévin Schuller, rue des Longues-Haies. — Richard Degekelle, rue des Vêtéquêtes. — Pauline Roelandt, rue Blanchemaille. — Marie Vandenbrouck, rue Blanchemaille. — Alice Pecqueur, rue Blanchemaille. — Marie Van Straten, rue Daubenton. — Yvonne Kollin, rue Chanzy.

Décès. — Léa Damman, 4 jours, rue Fontenoy. — Joseph Sayvaye, 23 ans, rue de Bouvines. — Suzanne Sénaeve, 1 an, rue Pellart. — Jean Dupont, 62 ans, rue de la Banque. — Adèle Verdenck 25 jours, rue Beaurouvet. — Florent Vaillant, 54 ans, rue de l'Alma. — Jean-Baptiste Ghislain, 61 ans, rue Dagnessan. — Aurore Vanhuysse, 30 ans, rue de la Lys. — Ingelbert Standart, 79 ans, Hôtel Dieu.

Mariages. — Entre : Louis Delattre, 30 ans, constructeur-mécanicien, et Marie-Louise Vanhoutte de Tourcoing. — Codstantin Courouble, chef de fabrication, 28 ans, Tourcoing, et Marie Desprez, sans profession, 22 ans.

Etat-civil de Tourcoing

Naissances du 17 juin. — Hyacinthe Balenghien. — Emilie Quadrupl. Blanc-Seau. — Marthe Roussel, rue Joire. — Albert Pauwels, rue Malfence. — Emile Debouvry, rue Delfosse.

Décès. — Silvie Crochon, 61 ans 2 mois, marchande, rue Vandevenne. — Julien Verstraete, 40 ans 2 mois, cordonnier. Hôpital-Civil, rue Nationale. — Emile Marécaux, 3 ans 3 mois, rue Clinquet. — Henri Parmentier, 4 ans 11 mois, rattacheur, rue Blanche-Porte.

Etat-civil d'Hem

Du 31 mai au 15 juin 1891. — Naissances : Emile Leconte, Trois-Baudets. — Berthe Picar, Petit-Lannoy. — Richard Verstraete, Cornron. — Germaine Blaze, Trois-Baudets. — Jules Wickaert, Caron.

Décès : Henri De Nuyser, 1 mois, Trie. — Augusta Liviez, Petit-Lannoy, 1 mois. — Edouard Clapette, 61 ans, Trois-Baudets.

Mariage : François Dubrulle, cultivateur, 33 ans, Wattrelos et Louise Franchomme, sans profession, 24 ans 1/2, à Hem.

HOUBLONS

Paris, 17 juin 1891.

Quarante-huit heures de beau temps, cinq jours de temps froid et pluvieux, tel est encore le bilan de la semaine qui vient de s'écouler. La pareil état de chose n'est favorable ni à la consommation ni à la plante.

Il est surtout regrettable pour la première : car pour celle-ci le temps passé est perdu et ne peut se retrouver. On témoigne bien quelque préoccupation au sujet de la seconde, mais pour celle-là on se montre plus philosophe.

On est toujours porté à admettre que tant qu'une récolte est sur pied elle n'est ni irrémédiablement perdue, ni compromise, et peut retard et dommages sont susceptibles d'être réparés ou au moins atténués. On est néanmoins obligé de reconnaître que la situation de la récolte n'est pas aussi bonne que cela a été le cas jusqu'alors.

En Angleterre, par suite de la température froide, la plante n'a pas fait de progrès ; on constate l'apparition de mouches et de vermine, et dans un certain nombre de houblonnières, on s'en commence les ravages.

D'allemagne, particulièrement de l'Allemagne du Sud, les avis sont encore favorables. Toutefois, les derniers orages ont causé des dommages locaux assez considérables et là aussi, les soins froides commencent à faire sentir leur effet. Dans différents rayons, on constate la miellée, et tel est le cas pour l'Alsace.

En Bourgogne il y a eu de violents orages qui ont occasionné des désastres locaux. La situation dans cette région est très irrégulière, et à côté de très belles plantations s'en trouvent un grand nombre d'autres, laissant énormément à désirer et paraissant même compromises.

Les plantations belges sont très en retard. Le pays le plus favorisé jusqu'à présent est encore comme l'année dernière l'Autriche-Hongrie. Les nouvelles qui nous arrivent de ce côté indiquent une situation tout à fait satisfaisante.

D'Amérique, les avis sont contradictoires, les uns annoncent une situation très belle et les autres assurent que le houblon fait de grands ravages. Il y a lieu d'attendre les renseignements plus précis de ce côté.

La situation commerciale offre peu d'intérêt malgré la faiblesse des stocks, les affaires ont peu d'entrain. A Nuremberg, cependant par suite des concessions consenties par les producteurs, on est été très actives et il s'est traité des affaires importantes principalement en qualités ordinaires et inférieures pour l'exportation dans les prix de 125 à 150 fr. les 50 kilos.

Le marché de Londres est calme et les prix ont subi une baisse de 5 à 10 fr. sur la semaine précédente.

Les autres marchés sont également calmes et sans changement appréciable.

RHUM-HURARD
de SAINT-PIERRE — MARTINIQUE

Béglisse Pectorale L. B.
Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au gou-dron a été reconnue par tous ceux qui en ont fait usage.
AU **GOUDRON**
La boîte : **60 CENTIMES**, chez les Pharmaciens
Exiger, sur la Boîte, qui entoure la Boîte, la Marque L. B. en rouge.
Adresser demandes par poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

Bourses Commerciales et Agricoles

CEREALES & FARINES

PARIS, 17 Juin.— *(Dépêche spéciale).*
Farines à 12 marques.

	17	16		17	16
Courant..	63 75	64 —	Août	63 —	64 —
Juill....	63 —	63 75	4 derniers	63 75	64 —

Marque Corbeil : 65 —. — Circulation : 0.000

Blés.

Courant..	29 75	30 —	Août	27 75	28 75
Juill.....	29 25	29 50	4 derniers	29 50	29 50

Seigles.

Courant..	19 25	19 25	Août	19 —	19 —
Juill.....	19 25	— —	4 derniers	19 75	19 —

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

LILLE 17 Juin	HUILES l'hectolitre	GR. l'hect.	TOUR. le 100 kilos.
	Odj.	Grp.	
Colza.....	— —	58 —	— — — — 4 — —
Œillette b. g....	— —	— —	— — — — 16 — 4 —
Lin de pays....	— —	— —	— — — — 35 — 4 25
Lin étranger....	— —	51 50	51 50 — — 22 — 4 25
Cameline.....	— —	— —	— — — — 15 — 4 —
Chanvre.....	— —	— —	— — — — 16 — 4 —

Huile épurée pour quinquet 74 — 4 — —

PARIS, 17 Juin.— *(Dépêche spéciale).*

Huile de Colza		Huile de Lin	
	17		16
Courant..	70 50	Courant..	55 25
Juillet....	70 75	Juillet....	56 —
Août.....	71 50	Août.....	56 50
4 premiers	73 25	4 premiers	58 —

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours précéd.
Sucre N° 88 (88 degrés)	— — —	34 — —
» acquitté	— — —	37 — —
» blanc n° 3 ...	— — —	36 — —
» pain 6 kil. N° 1.	109 50	— — 109 50
Betteraves disponibles	— — —	41 — —
Mélasse	41 50	— — 41 75
3/6 fin disponible	— — —	— — — —

PARIS, 17 Juin— *(Dépêche spéciale).*

Sucre indigène			
Roux 88	34 25	34 25	34 50

Sucres blancs

Juin.....	35 25	35 62
Juillet.....	— —	— —
Juillet-Août	35 50	— —
4 d'octobre	34 50	— —
Raffiné.....	104 50 à 105 —	

ALCOOLS

PARIS, 17 Juin.— *(Dépêche spéciale).*

Spiritueux		16
Courant.....	41 75	41 75
Juillet.....	— —	— —
Juillet-Août.....	41 50	— —
4 derniers.....	38 75	38 75

CAFES

HAVRE. — (à terme)

Janvier 1892	86 75	Juillet.....	100 25
Février	86 75	Août.....	99 —
Mars.....	86 75	Septembre.....	97 —
Avril.....	86 75	Octobre.....	91 25
Mai.....	86 75	Novembre.....	88 25
Juin.....1891	100 —	Décembre.....	86 50

COTONS

HAVRE

Janvier 1892	55 5/8	Juillet.....	53 — /
Février	55 7/8	Août.....	53 1/2
Mars.....	56 3/8	Septembre	54 — /
Avril.....	56 7/8	Octobre.....	54 1/2
Mai.....	57 1/8	Novembre.....	55 — /
Juin.....1891	52 7/8	Décembre.....	55 1/2

New-York. — Recettes 5.000. — Total (3 jours) 19.000. — Ventes 157.000. — Marché soutenu — Baisse 1 à 8 points. — Disponible baisse 1/16.

New-Orléans. — Baisse 1 à 5 points. — Disponible baisse 1/16.

Liverpool. — Vente 7.000. — Marché facile. — Baisse 1/8 sur tous les mois.

LAINES

Anvers. — juin.
En disponible, il a été traité 15 balles de la Plata en suint et 60 balles Australie.

Peignées françaises de la Plata

Juin. 0.00 0/0 juillet. 0.00 0/0; août. 0.00 0/0; septembre. 0.00 0/0.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat A

Juin. 5.35 1/2; juillet. 5.37 1/2; août. 5.37 1/2; septembre. 5.37 1/2; octobre. 5.45 0/0; novembre. 5.45 0/0; décembre. 5.45 0/0; janvier 5.45 0/0; février. 5.37 1/2.

Contrat M

Juin 5.40 0/0; juillet 5.40 0/0.

Ventes : 165,000 kil.

Marché calme

BOURSE DE LILLE

Du 17 juin 1891

Empruntsen Valeurs étrangères

Crédit du Nord (ad. de 500 fr.) 355 pl. 350 0/0

Obligations Diverses

Union limitée du Nord (ob. hypothécaire 3 0/0). 197.75.

Actions

Aniche (Nord), le douzième (3000 parts) n. 17.425 — Anzin (100e de denier) 263 deniers. n. 5995. — Carvin ex-coupon n° 57 (2500 actions) p. 1.000. — Courrières, le dixième (20000 act.) n. 4.700. — Crespin (3000 act.) p. 900. — Douges (1800 act.) 10000 — Douchy (3000 act.) n. 10175 — Meurchin (ex c. n° 18), 4000 act.-n. 2800. — Ostricourt (act. lib. 500), 6000 act., 590 fr.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (ex c. n° 14), 20000 act., 240.

COUPONS DÉTACHÉS

1er juin. — Aniche 66,66.

9 juin. — Allart libérées 28,10. — Allart non libérées 21,85.

Pour les valeurs non cotées, voir le bulletin complet publié tous les lundis.

BOURSE DE BRUXELLES

du 17 juin

Emp. 3 1/2 p. c.	101 15		Brazil lib. 1889.	98 87
— 3 p. c.	101 15		Non libéré 1892.	— —
— 2 1/2 p. c.	100 —		Congo 1887	— —
— 3 p. c.	98 35		— 1887 A.	— —
— 2 1/2 p. c.	87 —		— 1887 B.	99 50
Annuités 4 1/2	— —		Tournai 1879	50 50
— 4.	107 75		— 1886 3 1/2	— —
— 3.	101 75		Gand.	50 50
Cr. com. 4 1/2	— —		— 1890.	102 —
— 4.	110 75		— 1893.	99 50
— 3.	101 —		Liége 1887.	— —
— 5 p. 1883.	101 50		— 1890.	122 —
— 3 p. 1886.	96 35		— 1892.	100 25
Autres 1887	101 50		1876	101 50
Non libéré 1887.	— —		1879.	90 75

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 Juin.

Le marché est très ferme ; les réalisations qui étaient probables lors de la dernière quinzaine, la facilité avec laquelle s'est effectuée la liquidation de quinzaine, n'est certainement pas étrangère au mouvement de reprise que nous avons à constater.

Nos Rentes, malgré le peu d'affaires traitées, tout bonne contenance.

Le 3 0/0, qui finissait hier à 101.55, clôture à 98.17 après 98.27 au plus haut.

Le Nouveau fait 94.65 dernier cours, au lieu de 92.92, précédente clôture.

L'Amortissable a monté de 45 c. à 99.35.

Le 4 1/2 est à 105.42.

Le Crédit foncier sénégalais à 1275.

La Banque de Paris passe de 848.75 à 852.50.

Le Crédit Lyonnais a monté de 10 fr. à 836.75.

La Société générale est demandée à 387.50. La Crédit Mobilier à 384.

Le Suez s'inscrit à 2.842.50.

L'Italien s'avance à 96.15.

Il se traite fin du mois sur cette valeur de nombreuses primes dont 25 centimes à 94.50 et au-dessus.

Les autres rentes et valeurs étrangères ont un marché très calme.

Au compartiment d'Aguas Tenidas reviennent à 635 fr. par suite de coalisations de bénéfices bien naturelles.

Au compartiment de Gaz Continental est recherchée à 900 fr.

Barcelone que les obligations nouvelles sont à 310 et 315 fr.; il y a là un écart qui tend à se combler.

L'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico est à 270 fr.

On sait qu'il se détache sur ces titres un coupon de 7 fr. 50 le 1er juillet.

Imp. du Journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing
Le gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 16

LA VIERGE DES VOSGES

PREMIERE PARTIE

Et, après avoir hésité une seconde, il ajouta, en appuyant à dessein sur ce mot.

— Son ami !

— Je verrai, j'essaierai ! répliqua Paul lentement et à voix grave.

Puis, il s'éloigna pensif, laissant Jean Casse-Tout ému, sous l'impression remuante de cette courte scène.

III

Assis à la table d'un café d'où l'on dominait le vaste et charmant panorama du lac de Gérardmer qui miroitait au soleil, un homme vêtu d'un pardessus forme houppelande, coiffé d'un chapeau maculé de plaques huileuses, le nez chaussé de grosses lunettes rondes et brillantes, semblait plongé dans la lecture attentive des journaux. Mais, le plus souvent, son regard, quittant les colonnes de la gazette, se dirigeait vers la porte du café. Il attendait visiblement quelqu'un.

Nos lecteurs ont sans doute déjà reconnu dans ce personnage le vieux Samuel, que nous leur avons fait avant ou commencement du récit.

C'était bien lui en effet.

Conformément à ce qu'il avait dit à ses associés, le terrain en France ne lui paraissant pl